

# INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



## Hidden Champions, un compartiment de la sicav Econopolis Invest

### Classe I – Actions de distribution : BE6308963832

Le fonds est géré par Belfius Investment Partners.

#### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

##### Principaux actifs traités :

Actions de sociétés familiales européennes, sociétés appartenant à l'univers 'hidden champions' c'est-à-dire leaders mondiaux mais très focalisés sur un secteur d'activité bien spécifique (souvent de niche)

##### Stratégie d'investissement :

L'objectif du fonds est de faire bénéficier l'actionnaire de plus-values supérieures à long terme. Au minimum 75 % de l'actif net du fonds sera investi en actions de sociétés cotées sur les marchés européens réglementés et contrôlés en partie par une famille, un groupement de familles ou une fondation ou qui présentent les caractéristiques de sociétés à contrôle familial ; . sociétés appartenant à l'univers 'hidden champions' c'est-à-dire leaders mondiaux mais très focalisés sur un secteur d'activité bien spécifique (souvent de niche). Le pourcentage restant de l'actif net sera investi en actions de sociétés cotées sur un marché européen régulé et si nécessaire en liquidités.

Le fonds vise principalement une croissance maximale de l'actif investi tout en veillant à ce que les actionnaires qui sont soumis à l'impôt des sociétés bénéficient de dividendes qui soient déductibles au titre de revenus définitivement taxés.

L'objectif du fonds est de distribuer annuellement aux actions de distribution au moins 90% des revenus perçus par le fonds, après déduction des rémunérations, provisions et coûts, en conformité avec l'article 203 C.I.R. 92 et de toutes les dispositions ultérieures qui y ont trait.

**Remboursement des actions :** sur demande, chaque jour, en Belgique

**Destination des revenus :** Distribution

**Recommandation :** Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les cinq ans.

#### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Le niveau de risque reflète le maximum entre la volatilité historique du fonds, la volatilité équivalente à celle découlant de la limite de risque adoptée par le fonds et/ou la volatilité d'une allocation d'actifs équivalente à celle du fonds au moment du calcul. La volatilité indique dans quelle mesure la valeur du fonds peut fluctuer à la hausse comme à la baisse.
- Ce niveau de risque 5 découle essentiellement de l'exposition aux risques d'actions et de change.
- Les données historiques ne présagent pas du profil de risque futur.
- La catégorie affichée peut évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".
- Il n'existe ni garantie ni mécanisme de protection de capital.

**L'investisseur doit être conscient des risques importants suivants qui ne sont pas nécessairement adéquatement pris en compte par l'indicateur :**

- Risque de change :** fluctuation favorable ou défavorable d'une autre devise dans laquelle des actifs sont libellés par rapport à une devise de référence.
- Risque de liquidité :** le fonds peut investir dans des valeurs et/ou des segments de marché qui peuvent s'avérer moins liquides, en particulier dans certaines circonstances de marché, avec pour conséquence que des titres ne puissent être liquidés rapidement à des prix raisonnables.
- Risque de concentration :** vu la concentration importante des actifs sur un segment de marché, voire sur un nombre restreint d'émetteurs, les risques qui pourraient découler d'une détérioration des fondamentaux et/ou de la liquidité de ce segment/ces émetteurs se répercuteraient avec une ampleur plus importante sur les actifs, par comparaison avec un portefeuille d'actifs plus diversifié.

## FRAIS

FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
Frais d'entrée	5,00 %
Frais de sortie	Néant
Frais de conversion	1,00 %
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS SUR UNE ANNEE	
Frais courants	1,37 %
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
Commission de performance	Néant

Les frais acquittés par les investisseurs servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution de ses actions, et réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais d'entrée et de sortie :

Les chiffres communiqués sont des maximums et dans certains cas, vous paierez moins. Renseignez-vous auprès de votre intermédiaire financier.

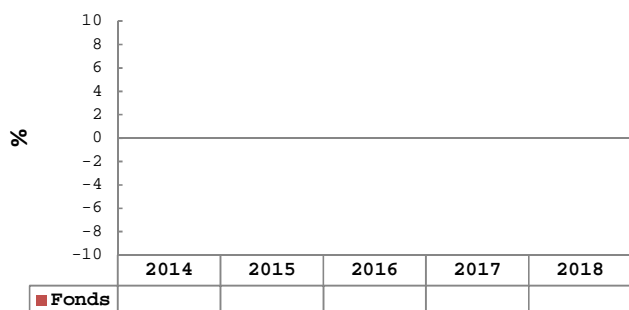
### Frais courants :

Le chiffre communiqué est une estimation basée sur le montant total des frais attendus, car il existe trop peu de données historiques pour fournir des indications utiles sur les frais courants. Pour chaque exercice, le rapport annuel donnera le montant exact des frais encourus.

Il n'inclut ni la commission de performance, ni les coûts des opérations de portefeuille, excepté ceux facturés par la banque dépositaire et les cas où des frais d'entrée/de sortie sont payés par le fonds lors de l'achat/vente de parts d'un autre fonds.

Plus de détails sur les frais sont disponibles aux sections correspondantes du prospectus accessible via [www.belfiusip.be](http://www.belfiusip.be).

## PERFORMANCES PASSÉES



Il existe trop peu de données pour fournir des indications utiles sur les performances passées.

**Année de création de l'action : 2019**

**Devise : EUR**

## INFORMATIONS PRATIQUES

Banque dépositaire : Belfius Banque

Le service financier est assuré par Belfius Banque, Place Rogier 11, B-1210 Bruxelles.

Le fonds est une sicav de droit belge répondant aux conditions de la directive OPCVM.

Ce document décrit une catégorie d'actions d'un compartiment d'Econopolis Invest. Le prospectus et les rapports périodiques sont établis pour l'ensemble des compartiments. Les autres catégories d'actions existantes sont listées dans le prospectus.

L'investisseur a le droit de demander la conversion de ses actions en actions d'une autre catégorie du même compartiment ou en actions d'une catégorie d'un autre compartiment du fonds en fonction des critères d'éligibilité et selon les modalités disponibles auprès de son intermédiaire financier.

Des informations supplémentaires sur le fonds sont disponibles dans le prospectus et les rapports périodiques qui peuvent être obtenus sur demande, sans frais, au siège social de la Société de Gestion et consultés à tout moment sur le site Internet [www.belfiusip.be](http://www.belfiusip.be). Ces documents sont disponibles dans une des langues acceptées par l'autorité locale de chaque pays où le fonds est autorisé à

commercialiser ses actions ou dans une langue usuelle de la sphère financière internationale. Toute autre information pratique, notamment le dernier prix des actions, est disponible aux endroits cités ci-dessus.

La législation fiscale de l'État membre d'origine du fonds peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

Belfius Investment Partners a adopté une politique de rémunération conforme à la législation belge et européenne applicable aux sociétés de gestion. La politique de rémunération a pour objectif de promouvoir une gestion saine et efficace des risques, veillant à décourager une prise de risque excessive ou incompatible avec les profils de risque des fonds gérés. De plus amples informations sur la politique de rémunération de Belfius Investment Partners, y compris une description de la méthode de calcul de la rémunération et des règles de versement, de l'identité des personnes responsables de l'octroi des rémunérations et de leurs versements, sont consultables sur le site Internet de Belfius Investment Partners ([www.belfiusip.be](http://www.belfiusip.be)) et en version imprimée sur demande et gratuitement.

La responsabilité de Belfius Investment Partners ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document et ses traductions qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus.

Ce fonds est agréé en Belgique et réglementé par l'Autorité des services et marchés financiers. Belfius Investment Partners est agréée en Belgique et réglementée par l'Autorité des services et marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11/04/2019